

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 11 août 2017

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU AU 8 AOÛT 2017 DANS LE DÉPARTEMENT

L'état quantitatif des ressources en eau du département du Cher est délicat. Les nappes souterraines, insuffisamment rechargées cet hiver, ne sont pas en capacité de jouer leur rôle de soutien des cours d'eau. Les débits des cours d'eau sont faibles. Les quelques pluies de ces derniers jours n'ont pas permis de maintenir les débits des cours d'eau, à l'exception de celui de l'Aubois.

La carte ci-dessous représente les bassins versants de la petite Sauldre, de la Rère, de la Grande Sauldre, du Beuvron, de la Vauvise, de l'Yèvre à l'amont de Bourges, du Cher, de l'Auron, de l'Arnon amont, de l'Arnon aval, du Fouzon et de l'Indre concernés par les mesures de restrictions d'usage de l'eau instaurées par arrêté préfectoral qui sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, restrictions horaires de lavage des véhicules, interdiction de remplir les plans d'eau.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise).

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

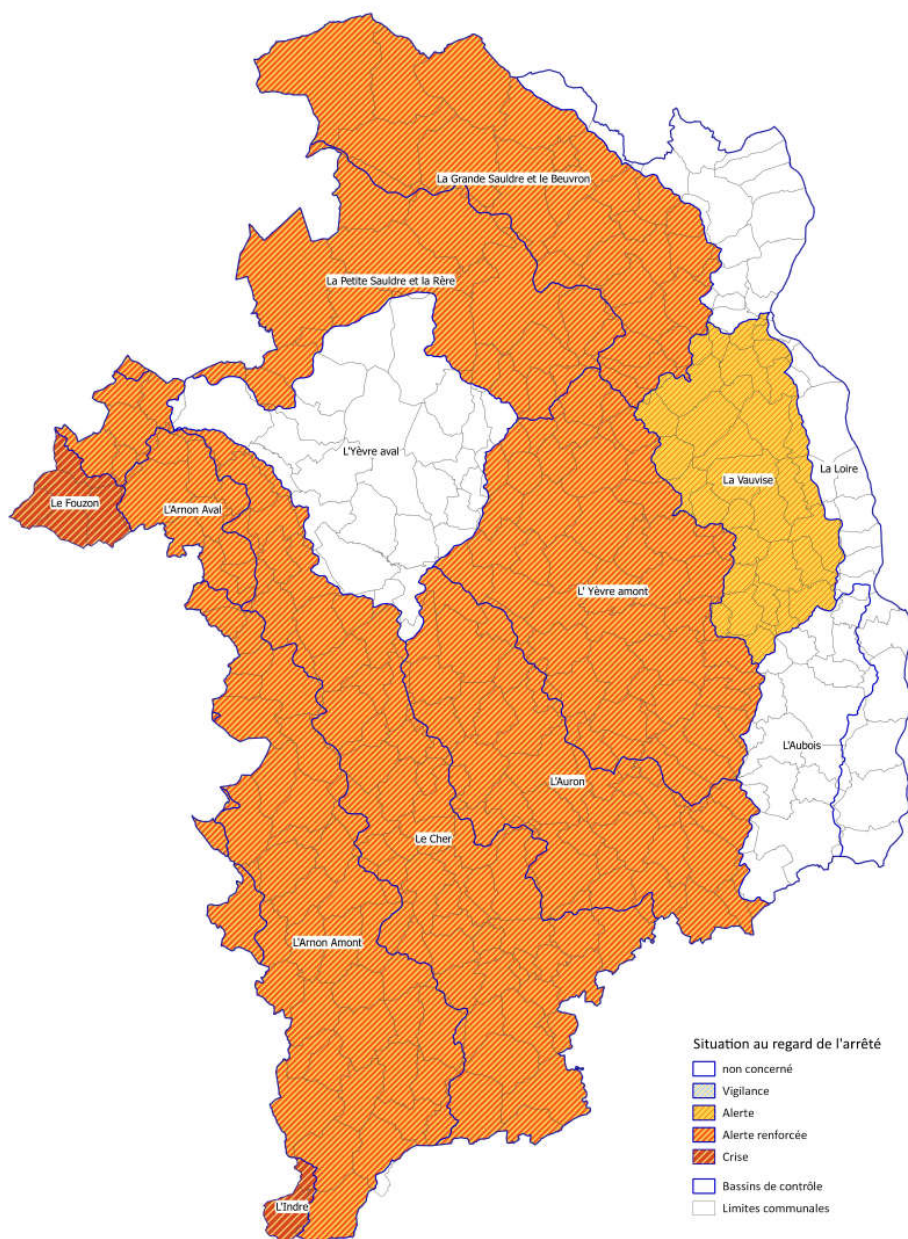
COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER



Département du cher
Bassins hydrographiques
concernés par des mesures de limitation des usages de l'eau



La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher